

”Heulââ!!! ”

T'as pas d'pot avec les poubelles depuis qu't'es dev'nu Sa Majesté Philippe du Havre 1^{er} le Grand, Not'bon Maire.

Ça avait commencé par eune augmentation des impôts locaux qu'avait eu du mal à passer et comme y fallait bin trouver eune excuse c'est les poubelles qui s'y sont collées, v'la maintenant qu'c'est les déchets verts qui font l'""beuze" sur internet comme y disent maintenant.

Jean Pierre Pernaut en parle pas acco au treize heures de TF1 mais à mon avis, ça va pas tarder.

Ainsi donc, tu vas distribuer des bacs verts pour les déchets homonymes. Les bacs verts, avant, c'était pour les déchets "verre" mais ça aussi, ça a changé. Pis y'avait un problème de compréhension du tri. Si les déchets en verre vert posaient pas trop d'soucis, quoi qu'il en était des déchets en verre blanc ou en verre marron. Ça peut aussi poser l'même problème avec les déchets verts, r'marque bin. Quoi qu'on fait des feuilles mortes qui sont plus vertes ? On peut les mett'dedans ou pas ? On a l'temps d'y réfléchir, c'est pas acco la saison.

Le gars Sellier, à mon avis, il a du boulot.

Du coup, j'ai fait comme tout l'monde et j'ai été vère sur internet. C'est vrai qu'ça fait causer ta dernière trouvaille.

En r'gardant les commentaires, j'suis tombé sur un gars qu'habite rue Jean Lurçat qui roine aussi. C'est pas pou'les déchets verts vu qu'dans s'quartier là y'en a pas acco beaucoup chez les particuliers, mais c'est pour eune histoire de vide ordures qu'y paraîtrait qu'tu veux les remplacer par les colonnes enterrées.

Comme c'est du côté d'chez l'Antoine, j'ai d'mandé à mon copain si y pouvait pas s' renseigner.

C'est vrai qu'y m'a dit. J'peux même d'mander à un gars qu'habite là de t'passer d'la doc' si tu veux.

Tope là que j'y ai répondu.

Et j'ai ! C'est vraiment bin Internet.

La convention, comme y z'appellent ça à l'agglomération, c'est rigolo comme document. Enfin...c'est rigolo quand on est pas concerné. J'crès ben qu'c'est d'ailleurs pour ça qu'ça a été r'fusé en Assemblée Générale des Copropriétaires. Pasque c'est eune copropriété là bas.

Le gars Sellier, il a résolu l'problème. La décision d'Assemblée Générale, y s'en fout. On va pas s'laisser embêter par eune Assemblée Générale de copropriétaires qu'y leur a dit.

J'comprends mieux pourquoi qu'il est acco dans tes p'tits papiers l'gars. C'est très...Doucéen comme réaction.

Quand j'te dis qu'c'est rigolo comme texte:

"En cas d'implantation sur le domaine public, la Communauté d'agglomération reconnaît à la copropriété ou à son représentant le droit d'assurer :

L'entretien des abords des colonnes enterrées

Le nettoyage et la désinfection des parties visibles des colonnes.

Et ce afin de lui permettre de remplir ses engagements mentionnés à l'article 4.2 de la présente convention."

Y z'en veulent pas du "droit" de nettoyer et de surveiller des trucs qui sont sur le domaine public. Ce droit là, tu vès, y sont pas tellement pour le faire valoir. Y'a des droits comme ça....

Rapport justement à l'article 4.2

Quand tu lis s't'article tu comprends mieux. En plus de devoir supprimer sur décision de l'agglomération des éléments de leur propriété, (les vide ordures) y font tout les gars. Le ramassage des déchets déposés autour des colonnes, (déposés par qui on sait pas, donc très hygiénique) la surveillance de la bonne utilisation (par n'importe quel citoyen qui passe) , le nettoyage et la désinfection de la partie visible des colonnes, tout ça tout ça.

En prime, au cas où...Si c'est pas fait, 200€ de pénalité par jour de retard. Tu leur fournis l'maître chien pour surveiller tout ça ou faut qu'y l'payent en plus des impôts locaux ?

Tu m'étonnes qu'y sont pas d'accord .

Finalement, j'crès que j'vas mett'mes informateurs su'l'coup. Ça m'intéresse s't'histoère. Si en plus y'a du monde qui peut m' renseigner, comme quoi ça se s'rait aussi passé ailleurs, j'suis preneur.

Allez !! Boujou bin, "Not'bon Maire".

